

Paris, le 30 juillet 2010

COMPTE RENDU de la REUNION
Du 23 mars 2010
Du CONSEIL de QUARTIER AUTEUIL NORD

Le vingt-trois mars deux mille dix, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Auteuil Nord se sont réunis à l'école élémentaire La Fontaine.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Nicole MONIER, Mme Véronique BALDINI, Mme Laurence DREYFUSS.

M. Yves BOUTRY, Mme Marie-Claude DELMAS, M. Guy FLESSELLES, Mme Claudie FOURNIER-CHRISTOL, M. Jean HADDI, M. Paul LACOUR, M. Claude MUYARD, M. Jean-Yves BLANC, M. Guy BOURQUIN, Mme Françoise de CORDOUE, M. Jean-Pierre ETIENNE, Mme Brigitte GUILLARD, M. Christian CHOLLET (suppléant de M. Marc SERVEL de COSMI).

M. Reynald GILLERON, Mme Fabienne GASECKI, Mme Nathalie CHARRIÉ, M. Alain MARCIANO, Mme Béatrice HUNTER.

Etaient excusés :

Mme Danièle GIAZZI, Mlle Julie BOILLOT, M Aurélien de SAINT BLANCARD, M. Etienne de GIBON, M. Jean-Yves MANO.

Mlle Victoria BINOCHÉ, Mme Solange HESNAULT, Mme Stéphanie LUCAS.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 8 octobre 2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Compétences du commissariat du 16^{ème}

Mme MONIER présente le nouveau commissaire central adjoint du 16^{ème} arrondissement, M.MARCIANO, qui est arrivé depuis 3 mois.

M. MUYARD regrette que l'ordre du jour des conseils de quartier ne soit pas plus détaillé.

Mme MONIER fait remarquer que l'ordre du jour était conséquent.

M. MUYARD estime que les nombreux engagements du commissaire lors des conseils de quartier, en matière de répression du stationnement sauvage aux carrefours, ne sont pas suivis d'effets. Dernièrement, le Commissaire Principal Mercier avait promis de plus particulièrement réprimer le stationnement place de la Porte d'Auteuil, devant le kiosque et l'accès au métro, à la suite de la matérialisation au sol proposée par M. DECANT. C'était l'occasion de recadrer des automobilistes de plus en plus désinvoltes. On n'a constaté aucun résultat.

Quelles sont les réelles compétences du commissariat en matière de répression du stationnement sauvage ?

Le carrefour Auteuil est stratégique, le commissariat propose des solutions mais pas de suivi.

M. MARCIANO répond que le commissariat a la compétence territoriale de principe et partage ses compétences avec d'autres services tels que celui des Enlèvements et ceux de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police.

Le problème de la porte d'Auteuil est un problème récurrent et le commissariat mène une action continue en la matière avec des enlèvements de voitures le soir, pour stationnement anarchique. M. MARCIANO précise que le commissariat sensibilise les restaurants sur ce point.

M. FLESSELLES précise que les stationnements les plus gênants se trouvent à gauche du petit terre plein situé sur la bouche de métro quand on quitte Paris ; c'est une file qui génère des bouchons.

M. MARCIANO en prend bonne note.

M. MUYARD propose, dans un premier temps, d'installer une caméra et une verbalisation à distance et, dans un deuxième temps, de n'accorder aucune souplesse à ce carrefour stratégique.

M. MARCIANO fait remarquer qu'il n'y a plus de tolérance en la matière.

3- Chantier à l'angle de la rue Jasmin et de la rue Henri Heine.

M. MUYARD rappelle que les travaux ont débuté il y a 2 ans. Un permis de construire du 28 août 2006 pour la SI Jasmin a été déposé pour la construction d'un bâtiment au 11-13 rue Henri Heine. Des travaux ont été engagés puis arrêtés. M. MUYARD demande où en est le projet de construction.

M. GOASGUEN rappelle que c'est une affaire qui date de 20 ans ; le terrain a été acheté par la famille du président Syrien qui n'a pas eu les moyens de continuer le chantier. Si rien n'avait été construit, il aurait été possible de retirer le permis de construire ; or, ils ont engagés des travaux. De ce fait, la procédure est longue même s'ils sont dans l'illégalité au

niveau du Code de l'Urbanisme. Cela pose problème avec le quai d'Orsay : l'opération n'avance pas. Si le chantier est arrêté, il faudra prendre la décision de retirer le permis.

Une personne du public suggère de les attaquer en justice.

M. GOASGUEN répond qu'il n'est pas possible de les attaquer car ils jouent avec les délais du code de l'urbanisme. On peut alors lancer un recours, mais on risque de perdre.

M. FLESSELLES précise que le seul point où il aurait été possible de les attaquer était le non affichage du permis.

M. FLESSELLES indique que le groupe « citoyen », constitué dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, ne s'est pas réuni depuis 2 ans.

M. GOASGUEN en prend note et annonce que tout ce qui peut améliorer la concertation entre les habitants, sera fait.

Une personne du public fait remarquer qu'elle a appelé le commissariat, suite à des coupures d'électricité de l'éclairage public, rue de Civry, une ou deux fois par semaine et que cela est dangereux.

M. MARCIANO précise que ce point ne dépend pas des compétences du commissariat.

Mme GASECKI a connaissance du problème et précise qu'il faut joindre, dans ces cas là, le n° du Bureau Central de dépannage de l'éclairage public EDF, disponible 24h/24h :
08 00 30 78 46.

4- Futur chantier de la piscine Molitor.

M. GOASGUEN indique qu'il a été décidé de réhabiliter la piscine Molitor. La Ville et les concessionnaires (Bouygues et Accor) devraient commencer les travaux en février 2010, la livraison étant prévue courant 2013, soit 33 mois de travaux.

Une personne du public demande s'il sera possible d'y patiner.

M. GOASGUEN indique que la nouvelle piscine ne servira pas de patinoire, mais que cela est possible au Trocadéro, pendant le Village de Noël, en décembre.

5- Circulation place de la Porte d'Auteuil.

M. GOASGUEN demande au commissaire que la fourrière laisse un délai entre la contravention mise aux automobilistes et le passage du camion d'enlèvement.

Mme GUILLARD estime qu'il y a un abus concernant les enlèvements de nuit dans les rues Poussin et Michel-Ange entre 3h et 5h du matin.

M. CHOLLET, qui excuse M.SERVEL de COSMI, souligne les difficultés liées au terrain Jasmin - Henri Heine, et indique que le principal problème, Porte d'Auteuil, ce sont les voituriers.

M. MARCIANO affirme que les doubles ou triples files ne sont pas tolérées. Concernant les enlèvements, le commissariat du 16^{ème} n'a pas la compétence exclusive. En matière de discernement, il demande aux ASP du 16^{ème} de s'assurer qu'un certain nombre de formalités soient vérifiées avant tout enlèvement.

Une personne du public demande qui est responsable.

M. MARCIANO répond que, c'est la Préfecture de Police qui assure le service des enlèvements.

M. BOURQUIN fait remarquer qu'il y a des enlèvements rue Gros pour le marché, dès minuit.

M. MARCIANO répond que quand l'opération est à l'initiative du 16^{ème} arrondissement, le commissariat s'efforce de s'adapter au mieux.

M. FLESSELLES fait remarquer que le problème de la double compétence (Préfecture de Police et Commissariat du 16^{ème} arrondissement) se pose depuis longtemps. Cette question est à la source d'une incompréhension de la population et d'une mauvaise image de la police.

M. DUFOUR évoque le cas de l'école de la rue Boileau et de son statut d'extra territorialité (algérien). Les camionnettes stationnent en plein milieu de la rue et aucune mesure n'est prise à ce sujet.

Les jours de match, les rues et la chaussée se transforment en parking, sans interventions de la police, alors que les jours de marché, il y a de nombreux enlèvements.

M. GOASGUEN répond que cette école coranique algérienne n'est pas totalement dans la légalité et que l'Algérie se refuse à se plier aux injonctions du quai d'Orsay qu'il interpelle tous les ans mais sans aucun résultat.

Concernant la question des enlèvements, la fourrière est une organisation lucrative et la Préfecture de Police est soumise à des pressions de la Ville qui impose un rendement des contraventions sur les policiers qui ne sont que les exécutants.

M. GOASGUEN demande au Commissaire de faire des efforts concernant les enlèvements.

6- Aménagement du Sentier Nature.

Mme MONIER fait part du souhait de M. SERVEL de COSMI que le conseil de quartier d'Auteuil Nord formule le vœu d'un aménagement provisoire du Sentier Nature : prolongation en continuité, sur une largeur d'environ 30 mètres jusqu'à la terrasse de la Gare d'Auteuil.

Mme BALDINI répond que le terrain appartient à Paris Habitat et propose que la Mairie du 16^{ème} arrondissement écrive à Paris Habitat pour demander l'aménagement d'un petit chemin. Il est prévu un accès plus facile dans le projet définitif. Mme BALDINI a visité ce Sentier et encourage le conseil de quartier à le visiter ; il est tout à fait utilisable.

Une personne du public fait remarquer qu'elle l'a visité et que le ballast n'est pas enlevé.

Mme CHARRIE répond que c'était une volonté de l'Adjoint au Maire de Paris de garder le ballast. Depuis quelques aménagements et la pose de mush (écorce), l'endroit est plus praticable.

Une personne du public demande que la Mairie s'engage à ce que la promenade soit plus confortable d'ici deux ans.

M. GOASGUEN répond que la décision est prise sans consultation du Maire.

Mme FOURNIER-CHRISTOL fait remarquer que l'on est très loin de ce qui avait été promis : une vraie promenade.

Mme BALDINI indique qu'il faut des jardins de toute sorte, que 2010 étant l'année mondiale de la biodiversité, une réunion sur ce sujet aura lieu le 7 avril à la Mairie et précise que le Sentier Nature est praticable et que les arbres sont taillés.

M. BOUTRY confirme que l'on marche très bien sur le mush.

M. CHOLLET précise que le terrain appartient à Paris Habitat et que les ordures s'amoncellent côté clôture. De plus, il n'y a pas d'accès pour les personnes handicapées, âgées et les poussettes. Il demande que la Mairie du 16^{ème} arrondissement émette un vœu afin que l'accès soit obtenu.

M. MONIER note l'accord du Maire.

7- Aménagement de la pelouse centrale de l'hippodrome d'Auteuil.

M. GOASGUEN indique que la presse a beaucoup parlé du dossier qui a été présenté à la Commission des Sites il y a quelques semaines.

Celle-ci veut y héberger les scolaires déplacés à cause du problème du stade Jean Bouin. L'Hippodrome pourrait être transformé en deux parties ; la 1^{ère} permettrait un accès du public, voté par la Commission des Sites et la 2^{ème} partie, verrait la mise en place de substituts des stades perdus pour les scolaires. Le projet est vivement contesté par la Commission des Sites et a été voté à une majorité très relative. De plus, il existe deux problèmes : le premier, concerne la compatibilité des deux stades avec l'état naturel et la biodiversité du Bois de Boulogne (gazon artificiel), le deuxième, concerne l'éclairage avec quarante poteaux équipés d'ampoules blanches très fortes. Il y a donc désaccord sur une partie du projet.

Aujourd'hui, le projet est au statu quo, le Ministre doit négocier un aménagement avec la Ville de Paris. Les parents d'élèves ont le choix entre avoir de longs transports à travers le Bois de Boulogne ou accepter un hippodrome avec un gazon artificiel, qui dénaturera le Bois de Boulogne.

Il faudrait trouver une solution de compromis pour conserver une nature compatible avec le développement durable.

M. GOASGUEN défend le Bois de Boulogne, non seulement pour les riverains, mais aussi pour tous les parisiens. Il serait nécessaire que ce point soit légiféré.

Une personne du public rappelle que le concessionnaire du Parc des Princes est prêt à prendre à charge le coût du gazon artificiel.

Une personne du public demande qu'un point soit fait sur l'agrandissement du stade Roland Garros.

M. GOASGUEN répond qu'à terme, Roland Garros pourrait être délocalisé car, pour la bonne tenue du Tournoi du Grand Chelem, un espace de 20 hectares serait nécessaire pour agrandir le stade et ainsi concurrencer Shanghai. De plus, la loi du 1^{er} janvier qui autorise les paris sportifs, rend indispensable, sous peine de pertes d'argent très importantes, la présence du stade Roland Garros dans un des tournois majeurs du circuit international de tennis.

M. GOASGUEN souhaite que le 16^e garde le plus longtemps possible le stade Roland Garros et évoque le fait que l'on pourrait installer temporairement des tentes dans le Bois de Boulogne : le débat reste ouvert.

8- Carrefour de la Porte de Passy.

M. FLESSELLES rappelle que le sens de circulation sur l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey a été modifié, il y a une dizaine d'années, pour limiter le problème récurrent de prostitution. On constate aujourd'hui qu'il n'existe plus de problème de prostitution. Il n'y a donc plus de raison de maintenir cette situation. La Voirie a prouvé que cela poserait des problèmes de tourner à gauche mais M. FLESSELLES estime que ce n'est pas démontré et que cela allègerait le nombre de véhicules sur le boulevard Suchet.

M. FLESSELLES demande un réexamen un peu plus attentif pour rétablir le sens de circulation.

Mme BALDINI fait remarquer que la Voirie a travaillé sur ce point et que leur étude est pertinente.

Mme GASECKI précise qu'une étude de circulation a été réalisée avec un comptage des véhicules sur l'ensemble du secteur : on assiste à un véritable verrou physique dans le sens Paris vers le Bois de Boulogne. Si on ouvre la circulation, on risque d'attirer un certain nombre de véhicules supplémentaires que l'on ne sera alors pas capable de gérer dans ce verrou. Il n'est pas possible d'améliorer les temps de feux qui permettraient de dégager les véhicules qui bloqueraient la route des lacs à Passy.

M. LACOUR indique qu'il ne s'agit pas de bouleverser la circulation mais de rendre service aux résidents du quartier qui viennent du pont Raffet et qui ne pourront s'engager que vers le square Tolstoï.

Mme GASECKI ajoute que ce sera comme une rue Poussin bis.

M. FLESSELLES ne partage pas tout à fait ce point de vue avec Mme GASECKI ; il ne s'agit pas de véhicules supplémentaires, c'est de la substitution.

M. BOUTRY précise que sa demande est un peu différente ; il s'agit de disposer d'un comptage à l'entrée du Périphérique à la Porte de Passy. Il estime que l'échangeur à cet endroit n'est pas indispensable.

Mme GASECKI signale qu'une étude a été réalisée concernant la suppression des sorties du périphérique : le report de véhicules suite à une fermeture, est sans conséquence. Ils sont absorbés par les autres axes. De plus, 65 véhicules par heure aux heures de pointe, qui sont reportés sur le trafic des boulevards, c'est peu.

M. FLESSELLES fait remarquer que, si ces sorties étaient supprimées, cela pourrait poser un problème lors des grandes manifestations, tels que le marathon ou les 20 km de Paris.

Mme GASECKI répond que ces fermetures sont réalisées aux heures de pointe.

M. LEMAIRE, de l'Association des riverains du Bois de Boulogne fait part à M le Maire des problèmes de sécurité : « l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey a pour caractéristique de longer un stade fréquenté par les écoles et une piscine ouverte au public et aux enfants. On se rappelle que le trafic automobile avait jadis provoqué de graves accidents jusqu'à son fractionnement. C'est un fait que le nombre de promeneurs, cyclistes et animaux domestiques dans le secteur exige une sécurité maximum ».

Il existe trois sortes de problèmes :

- M. LEMAIRE rappelle qu'il y a 5 ans il y a eu un accident très grave.
- les fréquentations « peu enviables » qui ont été longtemps la spécialité des avenues bordant le Champ de Courses et le Périphérique Ouest d'Auteuil à Maillot, jusqu'à être signalées aux touristes dans un guide de la capitale. Ces nuisances ont été en grande partie éradiquées. Pourquoi ne pas supprimer également les limitations de vitesse puisque le nombre de victimes a diminué de moitié ?

- « Ce secteur se trouve être un des très rares en périphérie de la capitale à disposer de cinq voies quasiment parallèles, permettant un écoulement du trafic assez exceptionnel : le Boulevard Périphérique, le boulevard Suchet, l'allée des Fortifications, l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey et enfin la route circulaire ouest de l'hippodrome d'Auteuil. »
On observe Porte de Passy, des bouchons.

Une personne du public demande pourquoi, Porte de Passy, on n'interdit pas de tourner à gauche.

Mme GASECKI répond qu'il y a beaucoup d'accidents graves. Le carrefour a été modifié en ce sens.

Une personne du public signale que, quand la route de l'hippodrome est fermée, on observe un report de circulation dans le reste du bois. De plus, devant le Racing, les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée.

Mme BALDINI propose une réunion technique à ce sujet, avec la Voirie.

9—Aménagement de trottoirs.

M. MUYARD indique que les travaux d'abaissement des trottoirs, au droit des passages piétons, par exemple au carrefour Ribera/Mozart et à beaucoup d'autres carrefours, n'ont pas respecté un "fil d'eau " conforme. Le résultat est une inondation des caniveaux obligeant les piétons à sauter une flaque et à se jeter ainsi sous les automobiles, s'ils ne font pas très attention au moment de ce saut....

Mme GASECKI reconnaît qu'avenue Mozart, il y a une malfaçon et annonce que les travaux vont être repris. Les habitants ne doivent pas hésiter à signaler ce genre de problèmes.

10—Circulation avenue Mozart.

M. MUYARD indique que la RATP utilise à des fins privées, dont postales, la voie réservée à la circulation des bus et des taxis pour faire stationner plusieurs bus doubles en haut de l'avenue Mozart avec des moteurs qui continuent à tourner !

Les bus 22 et 52, comme tous les véhicules, sont donc fortement ralentis par ces stationnements intempestifs.

Les embouteillages peuvent descendre jusqu'au carrefour George-Sand. Il est alors plus rapide de remonter l'avenue à pied, mais dans la pollution ! La Ville ne peut vouloir inciter les Parisiens à prendre les transports en commun ou à pratiquer la marche à pied dans des conditions pareilles. Il conviendrait de rappeler à la RATP l'usage de ces voies réservées et à la police de réprimer ces stationnements intempestifs.

Mme HUNTER rappelle l'historique de cette situation, qui date de 2002. La RATP a affecté pour le transport de son personnel des bus, 6 jours sur 7. Mme HUNTER a repris contact en demandant à la RATP de sensibiliser son personnel pour que les temps d'attente des bus soient réduits de 10mn à 5 mn.

Une personne du public rappelle qu'elle a envoyé un courrier à M. le Maire, le 15 janvier dernier, concernant ce point.

M. FLESSELLES fait remarquer qu'il appartient à la poste de s'organiser pour savoir à quelle heure précise les bus arrivent.

M. BOURQUIN propose que la Poste achète une prestation extérieure, afin de régler ce problème en établissant un cahier des charges précis.

11—Stationnement sur les arrêts de bus et actions de la police.

M. BOUTRY indique que toutes les lignes de bus sont maintenant accessibles à Paris. Les arrêts et les véhicules ont été adaptés. Reste l'incivisme de certains automobilistes et M. BOUTRY demande quel est le rôle de la police pour garantir l'accessibilité aux arrêts de bus et quels sont les résultats de son action dans le 16^{ème} arrondissement ?

Mme HUNTER répond que les aménagements réalisés ne permettent plus les stationnements illicites ; l'efficacité est absolue.

M. BOUTRY précise que, rue Michel-Ange, le stationnement est à même le trottoir.

Mme HUNTER en prend note.

12—Problématique des livraisons.

M. BOUTRY indique qu'un certain nombre de livraisons sont effectuées aux heures de pointe, en particulier avenue Mozart. Il demande qu'une action soit menée afin de faire respecter les horaires car cela pose un problème de sécurité pour les enfants aux horaires scolaires.

M. GOASGUEN répond qu'une expérience sera menée, après l'été, dans le 16^{ème} arrondissement, avec la Mairie de Paris qui va tester la possibilité pour les voitures de se garer sur les places de livraison la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés, dans des horaires strictement limités. Des restrictions sont également prévues. Ainsi, quelques places réservées aux commerces ayant des livraisons très tôt (boulangeries, commerces alimentaires) resteront dédiées aux livreurs à toute heure du jour et de la nuit.

13—Réglementation des voies en double sens cyclables des quartiers verts et zone 30.

Mme GASECKI indique qu'il s'agit de la mise en place d'un double sens de circulation dont un réservé aux vélos, dans le cadre d'une réglementation nationale des quartiers « zone 30 ». Dans le 16^e, cela concerne les rues à sens unique des quartiers verts « Cortambert » et « Eylau ». Les usagers devront s'adapter et changer leurs habitudes.

Il sera fait en sorte que les aménagements n'entraînent pas de suppression de stationnement. Néanmoins, deux segments en feront l'objet dans le cadre de la réglementation pompiers.

Un plan de communication sera mis en place au niveau de la ville avec un marquage spécifique et commun à tout Paris. Une expérimentation est actuellement en cours dans le 11^e.

M. DECANT évoque le cas de la rue de la Tour qui pose particulièrement problème compte tenu des suppressions des places de stationnement que cela entraîne et pour laquelle il motivera un refus d'appliquer cette réglementation.

Pour plus d'information sur le décret paru le 30 juillet 2008 dans le code de la route qui introduit la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30

http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=2&document_type_id=2&document_id=78669&portlet_id=21994

http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=7096&document_type_id=4&document_id=79395&portlet_id=16333

14— Plan « biodiversité ».

Mme BALDINI annonce que dans le cadre de l'année mondiale de la Biodiversité, un plan d'action est prévu pour 4 sites parisiens, dont les berges du Bois de Boulogne, qui sont les seules berges naturelles de Paris. Pour accompagner cette initiative et apprendre à connaître la biodiversité, une réunion aura lieu à la mairie, le 7 avril à 19h, pour les personnes intéressées par le sujet. Puis, deux groupes de travail seront composés et se rendront sur place pour effectuer des comptages et relevés.

15—Règlement des Parcs et Jardins.

Mme CHARRIE précise que cela concerne les jardins de moins d'un hectare. Une base commune sera déterminée pour tous les jardins et des adaptations pourront être proposées pour les plus petits dans le cadre de la préservation de la biodiversité et des usages. Toutefois, il sera difficile de modifier les amplitudes horaires compte tenu des contraintes liées à l'éclairage et au gardiennage des jardins.

Liste des jardins du 16^e arrondissement :

http://www.mairie16.paris.fr/mairie16/jsp/site/Portal.jsp?page_id=312

Mme BALDINI signale que ce projet n'a pas eu pour l'instant beaucoup de réponses sur le site paris.fr.

16—CICA.

M. MUYARD indique que les questions qui intéressent tout l'arrondissement devraient remonter et être traitées en Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement dont les réunions ne doivent pas être de simples réunions d'information. Les associations doivent être associées au choix des sujets traités.

M. GOASGUEN répond que la vie associative est en pleine refonte et fait remarquer, que normalement, le CICA ne traite que d'un sujet à la fois, mais les suggestions sont évidemment les bienvenues.

17—WIKI.

Mme MONIER rappelle que les comptes-rendus sont sur le site de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, accessibles à tous.

M. MUYARD indique que les citoyens contribuent à mettre à jour les articles sur la wiki et à enrichir la base de données. Cela donne la possibilité aux conseils de quartier d'alimenter les questions.

Mme MONIER annonce que la Mission Démocratie Locale de la Ville de Paris développe actuellement l'expérimentation d'une plateforme collaborative pour l'ensemble des Conseils de quartier parisiens. Sa généralisation est prévue d'ici à la fin 2010.

M. GOASGUEN demande de ne pas engager des dépenses pour le wiki car il a le projet d'un outil de communication interactif pour les conseils de quartier, les associations, les commerçants et, d'une façon globale, l'ensemble des habitants du 16^{ème} arrondissement.

18—Utilisation du budget d'investissement et de fonctionnement.

Mme MONIER rappelle aux conseillers de quartier, qu'il faut envoyer des propositions d'étude de projets qui concernent le budget d'investissement et propose de voter sur le budget de fonctionnement une animation musicale, d'un montant de 500 €, prévue lors de la fête des voisins , le 28 mai prochain, en collaboration avec la Fondation d'Auteuil.

Mme MAIGNAN, responsable du Service Evénements et animation du site de la Fondation d'Auteuil, annonce que la fête des voisins est une fête européenne et propose d'accueillir sur son site les personnes du voisinage à partir de 19h. Elle proposera une animation musicale autour d'un apéritif gratuit, une visite guidée du site, ainsi que des jeux pour enfants, encadrés par des animateurs.

Mme MONIER met au vote le projet de l'animation musicale, pour un montant de 500 €. Il est adopté à la majorité.

Mme MONIER lit la proposition d'utilisation du budget d'investissement de Mme FOURNIER-CHRISTOL concernant l'installation d'un lampadaire supplémentaire, situé à l'entrée de la rue Poussin et demande aux conseillers de quartier de faire un vote de principe en attendant le résultat de l'étude de faisabilité.

M. FLESSELLES est d'accord sur le principe et demande qu'une étude sur la luminosité soit conduite.

Mme MONIER répond qu'elle saisit les services compétents.

Mme Pascale GIRAUDON. Directrice de l'école élémentaire La Fontaine, rappelle que l'école a fait l'objet de travaux qui ont permis de restructurer le bâtiment et ajoute que son projet aujourd'hui est d'investir dans une véritable salle de sciences pour le 1^{er} degré. La salle existe, il faudrait investir dans du matériel. Suite à la récente visite d'architecture, elle confirme que ce type de projet n'est pas du ressort de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO).

Mme MONIER annonce que le conseil de quartier peut prendre en charge ce type de projet et en soumet le principe au vote des conseillers de quartier.

Le projet dans son principe, est adopté à la majorité par les conseillers de quartier, sachant qu'il pourra être adapté en fonction des crédits disponibles. Mme MONIER communiquera le devis aux conseillers de quartier dès qu'il aura été établi par les services compétents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Mme Nicole MONIER
Adjointe au Maire
Chargée des Conseils de quartier
Auteuil Nord et Auteuil Sud